

NOTRE CORPS, NOTRE CHOIX, NOTRE DROIT !

28 septembre : journée mondiale du droit à l'avortement

Le droit à l'avortement, droit fondamental et pierre angulaire de la lutte de libération et d'émancipation des femmes, n'est toujours pas acquis dans de nombreux pays et 47 000 femmes sont mortes dans le monde en 2018 des suites d'un avortement clandestin. Malgré des victoires récentes (Argentine, Chili, Irlande), partout là où ce droit est gagné, un retour en arrière et des restrictions sont toujours possibles.

En France, les femmes ont eu des difficultés à avorter durant la crise sanitaire et les député-e-s ont refusé l'allongement du délai de recours à 14 semaines d'aménorrhée. Plus largement, depuis 15 ans, 130 centres d'IVG ont fermé. Une proposition de loi - prévoyant l'allongement du délai à 14 SA, la suppression de la "double" clause de conscience et la possibilité pour les sages-femmes de pratiquer certaines IVG - n'a pas été soutenue par le gouvernement et a été arrêtée dans son parcours parlementaire par une stratégie d'obstruction.

Les anti-IVG sont à l'œuvre et disposent de moyens financiers et de communication importants : attaques de locaux du Planning Familial, diffusion d'un téléfilm "pro-life" sur C8, visibilité de la "Manif pour Tous", médiatisation des idées réactionnaires, etc. Ces opposant-e-s à l'avortement attaquent et restreignent aussi les droits des femmes (avortement, contraception d'urgence) et font reculer l'éducation à la sexualité en Pologne, Slovaquie, Hongrie, Italie ou dans certains états des États-Unis comme le Texas.

L'avortement est un choix personnel et un droit fondamental. Notre corps nous appartient : nous choisissons d'avoir ou pas un enfant !

Rassemblement à Nîmes (Maison Carrée)

MARDI 28 septembre 2021 à 18h

Nous, féministes, exigeons :

- la reconnaissance d'un droit fondamental à l'avortement libre, gratuit et sûr pour toutes les femmes, partout dans le monde
- une prise en charge de proximité, simplifiée et choisie de l'IVG
- l'harmonisation avec les pays les plus progressistes du délai légal pour avorter, *a minima* 14 semaines d'aménorrhée
- des moyens financiers pour les centres pratiquant l'avortement
- la possibilité pour les sages-femmes de pratiquer des IVG instrumentales

MON CORPS

MON CHOIX

MON DROIT

- des moyens pérennes et suffisants pour les associations
- le maintien et le développement des services publics sur tout le territoire
- l'arrêt de toutes les politiques qui entravent l'accès à l'IVG
- l'application réelle du délit d'entrave à l'IVG
- l'abrogation de la "double" clause de conscience (spécifique à l'IVG) pour les professionnel-les de santé
- la dépénalisation totale de l'avortement partout dans le monde

